Hôtel de Ville

place de la Libération
CS 80458 | 76806 Saint-Etienne-du-Rouvray Cedex
tél. 02 32 95 83 83 | fax 02 32 95 83 80
www.saintetiennedurouvray.fr

Saint-Etienne-du-Rouvray

# Arrêté municipal n° 2020-05-194

## Délégations - Huitième adjoint - Monsieur Didier Quint

La ville de Saint-Etienne-du-Rouvray,

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2122-18,
- Le décret n°2020-571 du 14 mai 2020 fixant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus au 1er tour organisé le 15 mars 2020 au lundi 18 mai 2020,
- La délibération n°2020-05-28-3 du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant élection des adjoints,

**Arrête :**

**Article 1** : Il est donné délégation à Monsieur Didier Quint, 8ème Adjoint, pour connaître des domaines suivants :

- **Habitat**
  - Elaboration et mise en œuvre de la politique locale de l'habitat,
  - Suivi du plan local de l'habitat de l'agglomération,
  - Suivi des programmes de construction, de rénovation et de réhabilitation des logements du parc locatif social,
  - Relations avec les sociétés gestionnaires du parc locatif social,
  - Suivi des programmes de construction, de rénovation et de réhabilitation de logements dans les immeubles collectifs en copropriété,
  - Construction, rénovation, maintenance et gestion du parc de logements de la ville (autre que logements de réserve foncière et logements de fonction),
  - Représentation de la ville auprès des copropriétés et de leur représentant et relations avec les gestionnaires délégués de la ville,
  - Définition, conduite et évaluation des politiques et actions d'accompagnement social à la rénovation de l'habitat,
  - Conduite des procédures et opérations de traitement et de résorption de l'habitat dégradé, insalubre et de l'habitat indigne
- **Suivi du PLH communal**
- **Résorption de l'habitat insalubre**
  - Elaboration et suivi des dispositifs d'accompagnement social au relogement dans le cadre des opérations de résorption d'habitat dégradé
- **Copropriétés dégradées**
- **Mise en œuvre des dispositifs de lutte contre les marchands de sommeil : permis de louer, ...**
- **Gens du voyage**

- **Liens avec les bailleurs sociaux**
- **Commission d'attribution des logements sociaux**
  - Gestion et traitement des demandes de logement,
  - Gestion des attributions de logement ; préparation et suivi des travaux des commissions d'attribution ; relations avec les organismes de gestion du logement social pour toutes les questions relatives aux attributions de logement.
- **Logements municipaux**
  - Gestion des attributions des logements en réserve foncière de la ville et des logements de fonction de toute nature (logements d'instituteurs, logements de fonction du personnel…)

**Article 2 :** Il est donné délégation de signature, sur tout support, à Monsieur Didier Quint pour les actes ci-dessous énumérés et relatifs aux domaines mentionnés à l'article 1 du présent arrêté :

- Courriers,
- Notifications de décisions,
- Actes administratifs à caractère réglementaire (arrêtés, …),
- Conventions et contrats sous réserve de leur approbation préalable par le Conseil municipal ou par décision du Maire,
- Ensemble des actes liés à la passation et à l'exécution des marchés publics,
- Engagements comptables,
- Bons et lettres de commande,
- Toutes pièces attestant la production et la réalisation du service fait (factures, mémoires, …),
- Tous actes relatifs à la préparation et à l'exécution des décisions modificatives ainsi que les virements et les transferts de crédits.

**Article 3** : Monsieur Didier Quint signera comme suit :

**Article 4** : Le présent arrêté est notifié à la personne désignée.

**Article 5** : Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Préfet du département de Seine-Maritime, Monsieur le Trésorier principal, ainsi qu'à Madame la Directrice générale des services, Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux adjoints et responsables des services de la ville.

**Article 6** : Le présent arrêté prend effet à compter du 29 mai 2020 et prendra fin, au plus tard, au terme du mandat du délégant ou du délégataire.

Fait à Saint-Étienne-du-Rouvray,
Le 28 mai 2020

Monsieur Joachim Moyse
Maire

MAIRIE DE ST-ETIENNE-DU-ROUVRAY (Seine-Maritime)

Accusé certifié exécutoire,
Réception en préfecture : 02/06/2020
Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20200101-lmc117335-AR-1-1
Affiché ou notifié le 3 juin 2020